

*Clause 5*

Strike out line 12, on page 5, and substitute the following therefor:

"paragraph 3(d)."

*Clause 6*

Strike out lines 13 to 17, on page 5, and substitute the following therefor:

"6. (1) A member of the Committee elected pursuant to paragraph 3(d) holds office for a term not exceeding four years.

(2) A member of the Committee appointed by the Minister pursuant to paragraph 3(e) holds office for a term not exceeding three years and is eligible for re-appointment, for not more than one further three year term."

*Clause 8*

Strike out lines 22 to 26, on page 5, and substitute the following therefor:

"8. (1) The members of the Committee referred to in paragraph 3(d) and the Chairman and the Secretary of the Committee shall be paid a daily allowance for services in such amount as is fixed by the Minister."

Strike out lines 27 to 29, on page 5, and substitute the following therefor:

"(2) The Members of the Committee referred to in paragraph 3(d) shall be paid reasonable"

*Clause 9*

Add after the word "member", in line 37, on page 5, the following thereto:

"as a non-voting observer."

*Clause 10*

Strike out the word "thirty", in line 45, on page 5, and substitute the following therefor:

"ten"

Add the letter "(a)", after the word "appoint" and the words "a person as his representative", in line 1, on page 6, and add a new paragraph (b) thereto:

"(b) a person who in his opinion represents the producers of crops in the Western Division for the shipment of which a Canadian Wheat Board permit is not required

to attend all or any meetings of the committee as observers."

*Clause 12*

Strike out the letter "(a)" in line 9, on page 6.

Strike out the word "and" after the words "handling system", in line 21, on page 6, and add the following thereto:

"for the purpose of maximizing returns to producers and"

Strike out the letter (b) and lines 24 to 27, on page 6, and substitute the following therefor:

"and shall make public not less than four reports annually concerning the activities of the Committee."

*Article 5*

Retrancher la ligne 10, à la page 5, et la remplacer par ce qui suit:

"vertu de l'alinéa 3d)."

*Article 6*

Retrancher les lignes 11 à 13, à la page 5, et les remplacer par ce qui suit:

"6. (1) La durée du mandat des membres élus conformément à l'alinéa 3d) est d'au plus quatre ans.

(2) La durée du mandat des membres nommés par le ministre conformément à l'alinéa 3e) est d'au plus trois ans; ce mandat est renouvelable une seule fois."

*Article 8*

Retrancher les lignes 16 à 18, à la page 5, et les remplacer par ce qui suit:

"8. (1) Il est payé aux membres visés à l'alinéa 3d), au président et au secrétaire du Comité une indemnité journalière fixée par le Ministre."

Retrancher les lignes 19 et 20, à la page 5, et les remplacer par ce qui suit:

"(2) Il est payé aux membres visés à l'alinéa 3d)"

*Article 9*

Ajouter après le mot «effet» à la ligne 27, à la page 5, ce qui suit:

"à titre d'observateur sans droit de vote."

*Article 10*

Retrancher le mot «trente» à la ligne 34, à la page 5, et le remplacer par ce qui suit:

"dix"

Insérer la lettre «a» après le mot «peut» à la ligne 1, à la page 6, et ajouter ce qui suit:

"b) nommer une personne qui, à son avis, représente les producteurs de céréales de la division de l'Ouest dont l'expédition ne nécessite pas de livret de permis de la Commission canadienne du blé

pour assister aux réunions à titre d'observateur."

*Article 12*

Retrancher la lettre «a» à la ligne 8, à la page 6.

Ajouter après les mots «manutention du grain», au sous-alinéa 12a)(ii), aux lignes 19 et 20, à la page 6, ce qui suit:

"afin de maximiser les bénéfices des producteurs,"

Retrancher les lignes 23 à 26, à la page 6, et les remplacer par ce qui suit:

"il doit en outre à chaque année, rendre public au moins quatre rapports sur les travaux du Comité"